

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront
à la Mairie, dimanche prochain 17 Mai, à 9 heures
du matin, au lieu ordinaire de leurs séances, pour la
session ordinaire de Mai (ouverture)

Ordre du Jour

- 1^o Installation du Conseil Municipal.
- 2^o Election du Maire.
- 3^o Election des adjoints.
- 4^o Création d'un poste supplémentaire d'adjoint (Loi du 27 Juillet 1923).
- 5^o Choix des Commissions.
- 6^o Désignation de 2 délégués pour faire partie du Comité du Syndicat
formé par les Communes de Vantes et de Refé, pour l'exploitation d'un
abattoir industriel à la tête des Mottes.
- 7^o Election de 2 délégués pour faire partie de la Commission administrative
du Bureau de Bienfaisance.

A Refé, le 11 Mai 1925
Le Maire

Thyng

Session ordinaire de Mai

Séance du 17 Mai 1925

Procès-verbal

de l'installation du Conseil Municipal, et de l'élection
d'un Maire et de deux adjoints.

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le dix-sept du mois de Mai
à neuf heures du matin, les membres du Conseil municipal de
la Commune de Refé, proclamés par le bureau électoral
à la suite des opérations des 3 & 10 Mai 1925, se sont réu-
nis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur
a été adressée par le Maire, conformément aux articles
48 & 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents M. M. les Conseillers Municipaux :



- 1^{er} Vigier Jean Baptiste
- 2^o Bernardeau Etienne
- 3^o Solgrain Francis
- 4^o Artaud Ferdinand
- 5^o Marchais Etienne
- 6^o Saupin Henri
- 7^o Ordronneau Jules
- 8^o Hardy Francis
- 9^o Piquet Edmond
- 10^o Le Lamer Alexandre
- 11^o Moriceau Pierre
- 12^o Peneau Francis
- 13^o Curbel Joseph
- 14^o Peneau Antoine

- 15^o Piquet Francis
- 16^o Codet Léon
- 17^o Broussard Francis
- 18^o Rouché Georges
- 19^o Sauré Marcel
- 20^o Briand Lucien
- 21^o Artaud Henri
- 22^o Boje Joseph
- 23^o Redon Jean
- 24^o Garon Joseph
- 25^o Artaud Joseph
- 26^o Voque Mathieu
- 27^o Lorin Emile

La séance a été ouverte sous la présidence de M^r Vigier Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M. M. Vigier, Bernardeau, Solgrain, Artaud F^d, Marchais, Saupin, Ordronneau, Hardy, Piquet E^d, Le Lamer, Moriceau, Peneau F^{rs}, Curbel, Peneau Antoine, Piquet F^{rs}, Codet, Broussard, Rouché, Sauré, Briand, Artaud Henri, Boje, Redon, Garon, Artaud J^h, Voque & Lorin.

M^r Piquet Francis, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M^r Broussard

Discours de M^r Piquet

Puisque le privilège de l'âge me donne pour quelques instants la Présidence de cette réunion, vous voudrez bien me permettre de dire quelques mots et réclamer toute votre indulgence, étant un conseiller municipal ouvrier.

Je suis heureux de voir de mes anciens collègues et souhait la bienvenue à nos nouveaux élus.

Je leur souhaite un salut cordial & sincère.

Enfin je renouvelerai à nos électeurs, les remerciements qui déjà leur ont été adressés pour la confiance qu'ils nous ont témoignée en nous désignant pour siéger à ce Conseil et y représenter les intérêts de tous.

En retour de cette confiance nous devons réunir tous

nos efforts pour mener à bien les questions intéressant tous les partis de la Commune, suivant les besoins. J'ai la ferme conviction que nous ne faillirons pas à cette tâche.

J'ai aussi le espoir qu'une longue harmonie régnera au sein de notre Conseil, et que dans nos délibérations nous aurons qu'un but: l'être utile à nos concitoyens.

Vive la Commune de Repé

Vive la République

~ Election du Maire ~

1^{er} Tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis ferme au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins remis dans l'urne	27
(à déduire) bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	3
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

M. Vigier Jean Baptiste, a obtenu 24 voix.
M. Vigier Jean Baptiste ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Création d'un poste
supplémentaire
d'adjoint

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à raison de l'augmentation de la population sur de nouveaux points de la Commune, et du développement considérable pris par le Secrétariat notamment du fait des diverses lois d'assistance obligatoire, des lois d'hygiène, du service des Retraites ouvrières, ainsi que de la loi du 14 Mars 1919 (art 64) soins médicaux aux victimes de la Guerre, dont la Mairie doit assurer l'application, il est devenu extrêmement difficile à la Municipalité, malgré l'activité de ses membres, d'en



Surveiller exactement la marche, et de remplir
ses multiples obligations avec toute la précision
& la promptitude désirables.

Il propose en conséquence au Conseil d'user de la
faculté donnée par la loi du 27 juillet 1923 et de créer
pour la durée de son mandat, un poste supplémentaire
d'adjoint.

Le Conseil, après l'exposé du Maire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la
bonne exécution des multiples services du Secrétariat à
augmenter le nombre des adjoints et à renforcer ainsi
l'action de la municipalité

Délibère :

Il est créé, pour la durée du mandat du Conseil
un poste supplémentaire d'adjoint, conformément à
la loi du 27 juillet 1923.

Election du 1^{er} adjoint

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M^r
Vigier-Maire, à l'élection du premier adjoint.

1^{er} Tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats
suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
(à déduire) bulletins blancs	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
M ^r Le Lamer Alexandre	23 voix
M ^r Garçon Joseph	1 voix
M ^r Le Lamer Alexandre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.	

Election du second adjoint

1^{er} Tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
(à déduire) bulletins blancs	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Ont obtenu } M^r. Bernardeau Etienne . . . 23 voix
 M^r. Jarcou Joseph . . . 2 voix
 M^r. Bernardeau Etienne ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Election du troisième adjoint

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . 27
 à déduire } bulletins blancs . . . 3
 Reste, pour le nombre des suffrages exprimés . . . 24
 Majorité absolue . . . 13
 Ont obtenu } M^r. Urbain Ferdinand . . . 22 voix
 M^r. Rouche Georges . . . 1 voix
 M^r. Ordronneau Jules . . . 1 voix
 M^r. Urbain Ferdinand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Discours de M^r. le Maire

Messieurs.

Le Conseil municipal vient de se renouveler; il est aujourd'hui au complet et pendant quatre années nous nous allons collaborer dans un esprit de concorde et de justice.

Permettez-Messieurs & anciens collaborateurs d'être votre interprète pour exprimer à notre ancien collègue M^r. Fouquet l'expression de notre gratitude et nos remerciements pour sa collaboration active de 25 années, dont 17 ans, comme adjoint, au sein du Conseil.

Pendant ce temps nous avons tout pu apprécier sa modération, son esprit de justice et d'équité; son dévouement aux intérêts de la Commune, sa sollicitude pour tous ses concitoyens.

Je ne permets de rappeler ici le rôle ingrat qu'il a accepté de remplir pendant la durée de la guerre. Il a su faire face à toutes les difficultés de cette période troublée avec beaucoup de calme & de bon sens.

Et ce n'est pas sans regret que nous sommes privés aujourd'hui de ses conseils. Toutefois il vaut bien nous continuer sa collaboration dans toutes les affaires qui ne ressortent pas du mandat de Conseiller municipal.



et nous ne saurions nous priver de lui comme
Membre de la Commission Administrative du
Bureau de Bienfaisance dont il fait partie depuis
20 ans et aussi comme Trésorier de la Société de Secours
Mutuels & de Retraites Scolaires, dont il a été l'un des
fondateurs il y a 24 ans.

A tous nos nouveaux collaborateurs j'offre en mon
nom personnel & au nôtre les meilleurs souhaits de bienvenue.
La Campagne électorale est terminée et quelles qu'aient été
les opinions diverses, les critiques injustes dont les uns
et les autres ont pu être l'objet j'espère que tout s'arrêtera
ici au seuil de la Mairie. Il n'y a ici que des hommes
animés des meilleures intentions pour le bien public.

Vous pourrez Messieurs, qui rentrez pour la première
fois au Conseil vous rendre compte des difficultés
considérables du mandat qui vous est confié. Les
anciens Conseillers ne me démentiront pas.

On ne gère pas les Finances d'une Commune
dans le cadre législatif étroit où elles doivent se mou-
voir comme on gère la fortune d'un particulier.

Au cours de la Campagne électorale on a fait et
comme constituant une dette communale imputable
à ma gestion, des emprunts contractés en 1901, 1902;
à cette époque, je ne faisais pas encore partie du Conseil
Municipal.

Sait-on même que ces emprunts par conséquent
antérieurs à mon mandat et ceux autorisés depuis,
sous mon Administration ont été votés pour des travaux
d'utilité publique, qu'il falloit régler dès leur achève-
ment et que si l'on veut faire des améliorations possibles
le seul moyen légal et pratique pour avoir des fonds
disponibles immédiatement est de recourir à l'emprunt,
amortissable par annuités sur 30 années.

Tous le comprendrez mieux au cours de votre mandat
et vous jugerez peut être que les anciens conseillers et
le Maire ont agi dans le seul intérêt public et alors je
suis convaincu que vous leur accorderez la justice à la-
quelle ils ont droit.

Messieurs

Vous venez de me renouveler pour la 5^e fois la lourde tâche de diriger les affaires de la Commune, je vous en remercie, je n'y tenais point, je réponds une dernière fois à votre appel.

J'accomplirai mes fonctions avec toute l'équité possible vous voudrez bien par votre active collaboration me faciliter ma tâche.

C'est au concours de tous & sans distinction que je fais appel pour administrer notre belle commune dans le cadre des lois républicaines.

Republicains nous sommes, et au même titre animés des meilleures intentions pour la chose publique.

Les questions d'étiquettes ou de nuances ne comptent pas pour nous qui avons toujours soutenu les idées républicaines.

Vive la Commune de Repe^o.

Vive la République.

Choix des Commissions

Conformément à l'article 59 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil municipal forme les diverses commissions qui seront chargées d'étudier les questions à soumettre au Conseil.

Savoir:

Créances Publiques et Hygiène	M. M. Corbel, Ordronneau, Codet, Solignac, Saur, Peneau Frs, Peneau Lutaire, Marchais Etienne, Hardy, Rouche.
	Artaud Henri & Moriceau (L'Administration municipale)
Finances	M. M. Piquet Frs, Piquet Ed ^e , Broues- sard, Saupin, Ordronneau, Lorin, Briand, Vogue, Boju & Garçon. (L'Administration municipale)
	M. M. Redor, Artaud J ^e , Garçon, Solignac, Piquet Ed ^e , Piquet Frs, Artaud Henri, Marchais & Briand (L'Administration municipale)
Affaires diverses	
Scolaire	M. M. Vogue, Rouche, Moriceau, Ordronneau, Piquet Ed ^e & Corbel (L'Administration municipale)



Destin industriel
P.R. } M. M. Vague & Courbel
(L'Administration municipale)

Destin maritime
Rogé } M. M. Sorin, Ordonneau, Cadet &
Piquet - Fr.
L'Administration municipale,

Cimetière }
Rogé } M. M. Le Lamer & Fiquet
Frères
M. M. M. M. Etard & Ferd.
& Bernardeau

Abattoir intercommunal
Délégués

Monsieur le Président fait connaître que par délibération du 15 février 1920, le Conseil municipal avait désigné M. M. Vigier & Volatque pour faire partie du Comité du Syndicat formé par les Communes de Vantes & Rogé pour l'exploitation d'un abattoir industriel à la Sêk des Mottes.

Que le mandat de ces délégués ayant pris fin en même temps que celui des membres de l'Assemblée communale, il y a lieu de les réélire ou de pourvoir à leur remplacement.

Le Conseil municipal désigne M. Vigier Marie & M. Courbel Conseillers municipaux pour remplir ces fonctions.

Bureau de Bienfaisance
Délégués

Monsieur le Président fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes de la loi du 5 août 1879 les Commissions administratives du Bureau de Bienfaisance sont composées du Maire, Président et de six membres renouvelables, dont deux élus par les Conseils municipaux; ces 2 délégués suivent le sort de l'Assemblée communale, quant à la durée de leur mandat.

Le Conseil désigne M. Etard Ferdinand & M. Bellé Guichard

Avant de se retirer, le Conseil municipal, à l'unanimité, renvoie la voix de M. Vague et celle de M. Sorin

- 7° Demandes d'allocation militaires
- 8° Demandes de suris d'incorporation
- 9° Assistance aux Vieillards
- 10° , aux familles nombreuses
- 11° , aux femmes en couches.

Fait à Repé, le 7 Juin 1925

Le Maire

[Signature]

Session ordinaire de Mai (suite)

Séance du 14 Juin 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le quatorze du mois de juin à l'heure du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Vigier Maire pour la Session ordinaire de Mai (suite)

Présents: M. M. Vigier, Bernardeau, Solgrain, Urbain F. Marchais, Sautin, Vitconneau Hardy, Piquet E. Le Lamer, Moriceau, Peneau François, Peneau Antoine, Piquet F. Cudet, Bracessard, Rouche, Sauré, Briand, Urbain H. Redor Jean, Garçon, Urbain J. Voyrie & Lorin.

Absents: M. M. Gurbel & Voyrie

M. Bracessard, continue les fonctions de secrétaire

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Tribunal et Chambre de Commerce

Désignation des délégués pour la révision des listes électorales.

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes de l'art. 3 de la loi du 8 Décembre 1883, et des articles 1^{er} & 2 de la loi du 19 Décembre 1908, la révision des listes électorales pour le Tribunal et la chambre de commerce doit avoir lieu dans la 1^{re} quinzaine de Septembre par une Commission composée du Maire assisté